

Bordereau de signature

2025-55 _ stationnement parking

Signataire	Date	Annotation
Webservices Saint Pierre d'Aurillac, Parapheur WS Mairie St Pierre d'Aurillac	28/08/2025	Action : Visa
Mairie Saint Pierre d'Aurillac DGS, DGS St Pierre D'Aurillac	28/08/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Cedric Le Beux</u> (COMMUNE DE SAINT PIERRE D AURILLAC) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 22 oct. 2024 à 15:39 au 22 oct. 2027 à 15:39.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : PDF // StPierreDAurillac_Sig_DGS



type : Arrêté de Voirie
objet : travaux de rénovation intérieur
date : 28/08/2025
mot clé : Voirie

arrêté n° 2025-55



Le Maire de la Commune de Saint-Pierre d'Aurillac,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411.8

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-3,

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs

Vu la demande de l'entreprise ARDP, représenté par Madame Valérie LOPES,

Considérant qu'en raison de travaux de rénovation intérieur, il convient de limiter le stationnement pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1

A partir du lundi 1^{er} septembre 2025 et selon les besoins des travaux, la place de stationnement situé le long de la D1113, au niveau du 64 avenue de la Libération sera réservé au camion de l'entreprise ARDP.

ARTICLE 2

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel précité dont la fourniture (barrières fournies par la Mairie de Saint-Pierre-d'Aurillac), la pose et la maintenance sont à la charge l'entreprise ARDP, représenté par Madame Valérie LOPES, qui engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de nuit comme de jour.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de St Pierre d'Aurillac et aux 2 extrémités du chantier par l'entreprise ARDP, représenté par Madame Valérie LOPES, pendant toute la durée des travaux.

Le Maire de St Pierre d'Aurillac, le commandant du Groupement de Gendarmerie de Langon-Toulonne, le Directeur SDIS de la caserne des pompiers de Saint Macaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

St Pierre d'Aurillac, le 28 août 2025
Le Maire,

Signé électroniquement par : Mairie Saint Pierre d'Aurillac DGS
Date de signature : 28/08/2025
Qualité : DGS Saint Pierre d'Aurillac

#Signature1#

Stéphane DENOYELLE

Copies à : Gendarmerie – SDIS – SGM - affichage

Publié le : 28/08/2025 16:34 (Europe/Paris)

Par : La Mairie

https://www.intramuros.org/saint-pierre-daurillac/documents_administratifs/38392

